



# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUILLET 2024



#### DATE DE CONVOCATION

02/07/2024

#### DATE D'AFFICHAGE

02/07/2024

#### **CONSEILLERS**

En exercice: 29

Présents :

Votants:

18 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 9 juillet, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal a été appelé à siéger à la salle Georges Lion de l'Hôtel de Ville d'Isigny-sur-Mer par l'envoi d'une convocation en date du 2 juillet 2024, soit au moins cinq jours francs avant la séance, ce document indiquant l'ordre du jour et contenant une note de synthèse pour chaque dossier.

<u>Etaient présents</u>: Eric BARBANCHON, Sonia MALHERBE, Henri LECHIEN, Françoise VASSELIN, Anthony LEVEQUE, Sandrine HASLEY, Laurent AUBRY, Agnès DUCHESNE, Laurent KIES, Jean-Michel GREEN, Jeannine PHILIBIEN, Pascal EGETER, Philippe MARCHAIS, Adeline LANGLOIS, Yves MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Françoise DEMAISONS, Hervé LEFRANÇOIS.

Absents avec procuration: Marc MELCHIADE pouvoir à Henri LECHIEN, Hubert BOGGINI pouvoir à Eric BARBANCHON, Alexis DESMARES pouvoir à Sonia MALHERBE, Emmanuel PRZYSUCHA pouvoir à Yves MAUDUIT, Stéphanie LE BRIS pouvoir à Françoise VASSELIN.

<u>Absents sans procuration</u>: Marie-Pierre TOQUET, Annie TAILLEPIED, Olivier DAVID, Méryl BROHIER, Aurélie GOUYE, Joëlle LARUE.

Secrétaire de séance : Françoise VASSELIN.

#### 2024/43 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MAI 2024.

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024, transmis aux conseillers municipaux avec le rapport de la présente séance.

Le procès-verbal du 21 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 2024/44 – POLICE DU MAIRE : COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER : PRINCIPE SUR LA DÉNOMINATION DE 2 VOIES DESSERVANT LE LOTISSEMENT LE PIED DE POULAIN.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que comme évoqué lors des récentes commémorations du 80ème anniversaire du débarquement en Normandie, et en reconnaissance éternelle de la commune à ces libérateurs de Juin 1944, il est proposé le principe de dénommer 2 voies qui desserviront les 2ème et 3ème tranche du lotissement le Pied de Poulain comme suit :

		COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER	
	CATÉGORIE	NOMS	Numérotation
1	Rue	Steve MELNIKOFF	Classique
2 .	Rue	de la 175 <sup>TH</sup> division Infantry Regiment	Classique

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- → ADOPTE le principe de dénominations des futures voies communales supplémentaires situées sur la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer, telles que désignées dans le tableau ci-dessus.
- → DIT qu'une délibération ultérieure présentant les plans des 2 voies ci-dessus mentionnées ci-dessus sera soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante.

### 2024/45 – POLICE DU MAIRE : COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER : DÉNOMINATION DU ROND POINT DE LA 29TH INFANTRY DIVISION.

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a 80 ans, aux premières heures de la matinée du 9 juin 1944, le 175<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de la 29<sup>ème</sup> Division de l'Armée Américaine entrait dans Isigny, appuyé par plusieurs Sherman du 747<sup>ème</sup> Bataillon de chars.

C'est pourquoi, fort de l'histoire commune et des liens profonds qui unissent la 29<sup>ème</sup> à la ville d'Isigny-sur-Mer, il est proposé que le rond-point situé rue de Littry porte désormais le nom de Rond-Point de la 29<sup>TH</sup> Infantry Division, en témoignage de la reconnaissance éternelle de la commune d'Isigny-sur-Mer pour l'engagement et pour le courage dont ses soldats ont su faire preuve, lors de ces journées de juin 1944.



Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

→ APPROUVE l'état et le plan ci-dessus présenté définissant cette nouvelle voie.

## 2024/46 - POLICE DU MAIRE : ADRESSAGE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CASTILLY - DÉNOMINATION CHEMIN GEORGES BEUVILLE.

M. Le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 26 juin 2018 et 28 mai 2019, le conseil municipal a adopté la dénomination des voies des communes déléguées de Castilly, Isigny-sur-Mer, Neuilly-la-Forêt, Les Oubeaux et Vouilly.

Afin de rendre hommage à l'illustrateur français et « Peintre de l'Air » Georges BEUVILLE né à Mestry en 1902, il est proposé de dénommer la voie qui mène à la maison natale de la famille Beuville comme suit :

	COMMI	JNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SI	UR-MER
	CATÉGORIE	NOMS	Numérotation
1	Chemin	Georges BEUVILLE	métrique



Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- → ADOPTE la dénomination de cette voie supplémentaire située sur la commune déléguée de Castilly, telle que désignée dans le tableau ci-dessus.
- → APPROUVE l'état et le plan ci-dessus présenté définissant cette nouvelle voie.
- → APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour ce nouveau point d'adressage.
- → AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

#### 2024/47 - FINANCES: SDEC ÉNERGIE: PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX QUAI SURCOUF A ISIGNY-SUR-MER.

Henri LECHIEN, maire adjoint chargé des finances, expose à l'assemblée délibérante que par délibération du conseil municipal en date du 7 Juillet 2022, le conseil municipal a approuvé l'étude préliminaire réalisée par le SDEC ENERGIE pour l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication Quai Surcouf à Isigny-sur-Mer.

La présente délibération a pour objet de finaliser l'accord technique et financier de la commune sur la base du projet détaillé établi sous la responsabilité du SEDEC ÉNERGIE.

Suite à la mise au point définitive de cette étude préliminaire, le coût total de cette opération est de **167 305,19 € TTC** contre 184 840,26 € TTC estimé initialement. Cette baisse est essentiellement due à la répartition financière du projet entre les communes d'Isigny-sur-Mer et Osmanville.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **72 705,69 € €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ÉNERGIE, et se décompose comme suit :

Distribution électrique : 93 187,40 €
 Eclairage public : 38 688,46 €
 Télécommunication : 35 429,33 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- → CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- → PREND ACTE que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- → PREND ACTE que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- → DONNE permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- → S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- → DÉCIDE d'inscrire le paiement de la commune en section d'investissement, par fonds de concours , Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- → S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC ÉNERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- → PREND NOTE que la somme versée au SDEC ÉNERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- →S'ENGAGE à verser au SDEC ÉNERGIE, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 182,63 €.
- → AUTORISE le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

## 2024/48 - FINANCES : GROUPE SCOLAIRE JACQUES PRÉVERT - DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE STADE DE FRANCE A PARIS - JEUX PARALYMPIQUES.

Henri LECHIEN, maire adjoint chargé des finances, informe le conseil municipal que la directrice ainsi que les professeurs du Groupe Scolaire Jacques Prévert ont sollicité la commune afin d'obtenir une aide financière dans le cadre d'une sortie organisée pour 2 classes de CM2 au Stade de France à Paris le 5 Septembre prochain dans le cadre des jeux paralympiques 2024.

Cette sotie représente un coût total de 3 248,60 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- → DÉCIDE l'attribution d'une subvention de 20 € par enfant domicilié sur la commune pour la sortie organisée par le Groupe Scolaire Jacques Prévert le 5 septembre prochain au Stade de France à Paris dans le cadre des jeux paralympiques 2024.
- → DIT que la subvention sera mandatée sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget Ville 2024.

→ DIT que le montant correspondant à la participation communale et au nombre d'enfants ayant réellement participé au séjour sera directement versé à la coopérative scolaire du groupe scolaire Jacques Prévert d'Isigny-sur-Mer.

## 2024/49 - RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX - CRÉATION DE POSTES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024.

Le Maire expose;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, . En cas de suppression d'emploi, la décision doit être soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Il conviendra donc de saisir le Comité Technique afin de supprimer les emplois vacants.

Vu la délibération n° 2022/92 du conseil municipal du 13 Décembre 2022 modifiant le tableau des emplois communaux au 1<sup>er</sup> Janvier 2023,

Considérant le prochain recrutement d'un agent rédacteur principal de 1ère classe au sein des services administratifs,

Considérant la proposition d'avancement d'un agent au grade d'agent de maitrise par promotion interne au titre de l'année 2024,

Considérant la pérennisation du poste d'un agent recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et qui prendra fin au 31 Août 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

→ ACCEPTE la création, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024, des postes suivants :

#### FILIÈRE ADMINISTRATIVE :

◆1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Cadre d'Emploi: Rédacteur

<u>Grade</u>: Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif budgétaire: 0

nouvel effectif budgétaire : 1 poste à temps complet

#### FILIÈRE TECHNIQUE:

◆1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Cadre d'Emploi : Agent de maîtrise

Grade: Agent de maîtrise

ancien effectif budgétaire : 1 poste à temps complet
 nouvel effectif budgétaire : 2 postes à temps complet

1 poste d'adjoint technique

Cadre d'Emploi : Adjoint Technique

Grade: Adjoint Technique

- ancien effectif budgétaire : 12 postes (dont 10 à temps complet et 2 temps non complet)

nouvel effectif budgétaire : 13 postes (dont 11 à temps complet et 2 temps non complet)

→ ACCEPTE la modification du tableau des emplois communaux à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024, telle que ci-dessous proposée :

				EMPLO	IS BUDGÉTAIRE	s	EMI	PLOIS POUR	vus	
FILIÈRES	CADRES D'EMPLOIS	CAT	GRADES	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS TNC	TOTAL	TIT.	NON TIT.	TOTAL	ETP
		А	Attaché principal	1	0	1	1	0	1	1
	Attachés	А	Attaché	1	0	1	0	0	0	0
ATIVE	Rédacteurs	В	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1	0	0	0	0
IISTR	Redactedis		Rédacteur	0	1	1	1	/ 0	1	0,49
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		С	Adjoints Administratif principal 1ère classe	3	0	3	3	. 0	3	3
FILIÈRI	Adjoints Administratifs	С	Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	- 0	<b>1</b> 2.	1	0	1	1
Holis	in control of the con	С	Adjoint Administratif	3	0	3	3	0	3	2,29
TOTAL FI	LIÈRE ADMINISTR	ATIVE		10	1	11	9	0	9	7,78

	CADRES		est de legische	EMPLO	IS BUDGÉTAIRE	S	EMI	PLOIS POUR	vus	
FILIÈRES	D'EMPLOIS	CAT	GRADES	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS TNC	TOTAL	TIT.	NON TIT.	TOTAL	ETP
	Techniciens	В	Technicien principal 1ère classe	1	0	1	1	0	1	1
QUE	Agents de	С	Agent de maîtrise principal	0	1	1	1	0	1	0,80
CHN	maîtrise	С	Agent de maîtrise	2	0	2	2	0	2	2
FILIÈRE TECHNIQUE		С	Adjoint Technique principal 1ère classe	6	2	8	7	0	7	6,52
. ≣	Adjoints techniques	С	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1	1	0	1	1
		С	Adjoint Technique	11	2	13	11	0	11	10,71
TOTAL FIL	LIÈRE TECHNIQUE			21	5	26	23	0	23	22,03

				EMPLOIS BUDGÉTAIRES				EMPLOIS POURVUS		
FILIÈRES	CADRES D'EMPLOIS	CAT	GRADES	EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS PERMANENTS TNC	TOTAL	TIT.	NON TIT.	TOTAL	
FILIÈRE	Agent de Police	С	Brigadier-Chef Principal	1	0	1	1	0	1	1
SÉCURITÉ	Agent de l'once	С	Gardien Brigadier	1	0	1	0	0	0	0
TOTAL FIL	IÈRE POLICE MUNI	CIPALE	isi i na kalomba i	2	0	2	1	0	1	1
TOTAL GÉ	NÉRAL	en apr	eri Je Jeanno e	33	6	39	33	0	33	30,81

AGENT NON TITULAIRES EN			TEMPS DE	RÉMUN	ÉRATION	CON.	TRAT
FONCTION AU 01/09/2024	CATÉGORIE	SECTEUR	TRAVAIL	INDICE	EUROS	Fondement du contrat	Nature du contrat
un	С	1 adjoint Technique (Cinéma Le Club)	TNC	V		332-14 CGFP	1 CDD
occupant iploi non rmanent	С	2 Adjoints Techniques (service environnement)	TNC			332-23 2° CGFP	2 CDD
ent occul emploi perman	С	1 Adjoint Technique (Résidence Autonomie )	тс		18	332-23 2° CGFP	1 CDD
Agent em pe	С	1 Adjoint Technique (Résidence Autonomie )	TNC			332-23 2° CGFP	1 CDD

## 2024/50 – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE A TEMPS NON COMPLET.

Le Maire expose que conformément à l'article L 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel en accroissement temporaire d'activité affecté au gardiennage et à l'entretien de la Résidence Autonomie « Le Cœur d'Isigny ».

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

→ DÉCIDE de créer l'emploi suivant :

	Contract	tuels en accroisseme	nt temporaire d'activité	: Article L 332-23 1° du CGFP
	TYPE DE CONTRAT	EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	NBRE EMPLOI
0	CDD	Adjoint technique	Temps non complet	1 emploi agent affecté au gardiennage et à l'entretien de la Résidence Autonomie « Le Cœur d'Isigny ».

- → DÉCIDE de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints techniques territoriaux.
- → DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

#### **INFORMATIONS**

#### **COMMUNE NOUVELLE D'ISIGNY-SUR-MER.**

- Décisions du maire prises en application de la délibération du conseil municipal n° 2024/22 en date du 26 Mars 2024 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget :
- voir décision du maire référencée DM 34200-2024-01 du 28 Mai 2024 Jointe en annexe.
- 2 voir décision du maire référencée DM 34200-2024-02 du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 Jointe en annexe.



#### DÉCISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réf: n° DM 34200-2024-01

Date: le 28 Mai 2024

<u>OBJET</u>: <u>M57- FONGIBILITÉ DES CRÉDITS</u>: Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre.

Le Maire d'Isigny-sur-Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024/22 en date du 26 Mars 2024 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024/23/A en date du 26 Mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024/36 en date du 21 Mai 2024 approuvant la décision modificative n° 1,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal 2024,

#### Décide

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants

Objet /libellé	Section	<u>Chapitre</u>	<u>Opération</u>	<u>Dépenses</u>
Renouvellement des projecteurs de sol encastrés Place de Gaulle	Investissement	21	1001	- 50 000 €
Renouvellement des projecteurs de sol encastrés Place de Gaulle	Investissement	204	1001	+ 57 000 €
Effacement des réseaux Quai Surcouf	Investissement	204	1001	- 7 000 €
TOTAL DÉPENSES	A	anne a vigge ann sidele au garte in alvanor		0 €

Accusé de réception en préfecture 014-200064905-20240528-DM34200-2024-01-AR

Article 2: Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la prendition du Conseil Municipal suivant la présente décision.

Article 3 : La directrice générale des services et le Chef du service de gestion comptable de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité et à Monsieur le chef du service de gestion comptable de Bayeux.

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement jusqu'à la notification d'une décision explicite intervenue antérieurement.

Éric BARBANGHON, Maire d'Isigny-sur-Mer

Date 13/06/2024

Page 1

Budget: CNE ISIGNY SUR MER

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil maire	Total
001 Déficit antérieur reporté	347 055,28				
001 Solde d'exéc négat reporté N-1	347 055,28				
001 Solde d'exécution section invt	347 055,28				
020 DEPENSES IMPREVUES					
020 Dépenses imprévues			1		
020 Dépenses imprévues		ANNOUNCE CONTRACTOR	1		***************************************
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 500,00				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET I			1		
102292 Reprise sur FCTVA					
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME	14 500,00				
13912 Régions	4 283,00		1		
13913 Départements	694,00				
13916 Subv. transf. Autres E.P.L.	5 507,00				
13918 Autres	1 551,00				COMMERCIAL CONTRACTOR CONTRACTOR
139361 Dot équip.terr rur transf	423,00				
139362 Dot soutien à l'invest local	2 042.00				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	150,00				****
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET			·		
10222 FCTVA	150,00		1		
102292 Reprise sur FCTVA					
16 EMPRUNTS ET DETTES	84 961,00				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE			1		
1641 Emprunts en euros	83 461,00		1		
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00				
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VE					
204 Subv d'équipements versées					
204132 Bâtiments et installations					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	: 1				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			+		
21311 Bātiments administratifs	L				
21321 Immeubles de rapport					
21351 Bâtiments publics					
215738 Autr mat et outilage de voirie					
21578 Autre matériel technique					
21831 Matériel informatique scolaire					
	470 700 00				
1000 AMENAGEMENT URBAIN ISIGNY 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			ļ		
	170 760,00		1	and the control of th	
	150 500 00				
2151 Réseaux de voirie	152 500,00	-			
215738 Autr mat et outilage de voirie	18 260,00				
21578 Autre matériel technique					
1001 VOIRIES DIVERSES ISIGNY	403 850,00				
204 Subv d'équipements versées	85 917,00		50 000,00	50 000,00	50 000,0
2041582 Bâtiments et installations	85 917,00		50 000,00	50 000,00	50 000.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	317 933,00		-50 000,00	-50 000,00	-50 000,0

Date 13/06/2024

Page 2

Budget: CNE ISIGNY SUR MER

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil maire	Total
2111 Terrains nus	27 500,00		1		
2151 Réseaux de voirie	193 133,00				
215738 Autr mat et outilage de voirie					
21578 Autre matériel technique	97 300,00		-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
1002 BATIMENTS DIVERS ISIGNY	12 100,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	12 100,00				
2116 Cimetières	10 000,00				
21311 Bâtiments administratifs	2 100,00				
21318 Autres bâtiments publics					
2181 Install. générales, agenc					
21841 Mat de bureau et mob scolaire					
1003 MAIRIE ISIGNY	250 000,00				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELL	16 000,00				
2031 Frais d'études	16 000,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	234 000,00				
21311 Bâtiments administratifs	234 000,00				
1008 BASE DE LOISIRIS ISIGNY	32 760,00				
204 Subv d'équipements versées					
2041582 Bâtiments et installations					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	32 760,00	1			
2128 Autre agenc et aménagements					
21351 Bâtiments publics	32 760,00				
1011 PORT COMMUNAL ISIGNY					
204 Subv d'équipements versées					
2041512 Bâtiments et installations					
2041582 Bâtiments et installations					
1014 VIDEOPROTECTION ISIGNY					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE					
2158 Autr inst.,mat,outil. tech					Annual Control of the
1016 DEFENSE INCENDIE ISIGNY	71 600,00		1		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	71 600,00	) d			
21568 Autr mat, outillage incendie	71 600,00	)			
2002 VOIRIES CASTILLY	16 000,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	16 000,00				
2151 Réseaux de voirie	16 000,00	)			
2005 BATIMENTS DIVERS CASTILLY	3 500,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLI	3 500,00	)			
21318 Autres bâtiments publics					
21321 Immeubles de rapport	3 500,00	)			
2181 Install générales, agenc			-		
21841 Mat de bureau et mob scolaire					
2188 Autres	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
2006 EGLISES CASTILLY	14 307,00	0			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELL			t.		
2116 Cimetières	11 100,00				

Date 13/06/2024

Page 3

Budget: CNE ISIGNY SUR MER

INVEST	ISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil maire	Total
21318	Autres bâtiments publics	3 207,00				
2008	DEFENSE INCENDIE CASTILLY		7,018, 1	1 25,000	157 J.K.	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE				0 2 to 25-1 N	
21568	Autr mat, outillage incendie					
3000	VOIRIES NEUILLY-LA-FORET	28 427,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	28 427,00		44 124		
2151	Réseaux de voirie	28 427,00				
2188	Autres		***************************************			***************************************
3001	MAIRIE NEUILLY-LA-FORET				111111111111111111111111111111111111111	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE		and the second second			
21311	Bâtiments administratifs					
21318	Autres bâtiments publics				i	
21321	Immeubles de rapport					
3006	DEFENSE INCENDIE NEUILLY	61 920,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	61 920,00				
21568	Autr mat, outillage incendie	61 920,00				
3007	BATIMENTS DIVERS NEUILLY	6 000,00				The second second
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	6 000,00		<del></del>		
21311	Bâtiments administratifs		4)146			
21321	Immeubles de rapport	6 000,00				
3009	EGLISE NEUILLY LA FORET	61 200,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	61 200,00				
2116	Cimetières	8 300,00				
21316	Equipements du cimetière	1 200,00		•		
21318	Autres bâtiments publics	51 700,00				
4001	VOIRIES DIVERSES LES OUBEA	5 200,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	5 200,00				
2151	Réseaux de voirie	5 200,00		·		
1002	SALLE MULTIACTIVITES LES OU	65 941,00	***************************************			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	65 941,00				
21318	Autres bâtiments publics	65 941,00		L		
4003	BATIMENTS DIVERS LES OUBEA					***
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE					
21318	Autres bâtiments publics	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
2188	Autres					
1004	EGLISE LES OUBEAUX	40 315,00		<del></del>		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	40 315,00				
2116	Cimetières	8 100,00		L		
21316	Equipements du cimetière	5 215,00				
21318	Autres bâtiments publics	27 000.00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
1006	DEFENSE INCENDIE LES OUBEA	30 960,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	30 960,00		1		
21568	Autr mat, outillage incendie	30 960,00				
5000	MAIRIE DE VOUILLY	5.7 550,50		1		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE					

Date 13/06/2024

Page 4

Budget: CNE ISIGNY SUR MER

D D D D D D D D D D D D D D D D D D D			
D D D D D D D D D D D D D D D D D D D			
000000000000000000000000000000000000000			
000000000000000000000000000000000000000			
000000000000000000000000000000000000000			
0 0 0 0			
0 0 0 0			
0 0 0 0			
0 0 0			
0 0			
0 0			
0			
0			
0			
0			
0	1		
0			
0			
	2.20		
10			
10			
10			i
	1		
			-
		-	
and the second			
	i	1	1
10)	+	-	1
			-
	_1		
	00 00 00 00	00 00 00	00 00 00 00  00



#### DÉCISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réf: n° DM 34200-2024-02

Date: le 1er Juillet 2024

<u>OBJET</u>: <u>M57- FONGIBILITÉ DES CRÉDITS</u>: Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre.

Le Maire d'Isigny-sur-Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024/22 en date du 26 Mars 2024 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024/23/A en date du 26 Mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024/36 en date du 21 Mai 2024 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la décision du maire référencée DM 34200-2024-01 en date du 28 Mai 2024 portant virement de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal 2024,

#### Décide

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants

Objet /libellé	Section	Chapitre	Opération	<u>Dépenses</u>
Achat d'un défibrillateur	Investissement dépenses	21	1000	+ 1 250 €
Effacement des réseaux Quai Surcouf	Investissement dépenses	204	1001	- 1250 €

Accusé de réception en préfecture 014-200064905-20240701-DM34200-2024-2-AR Date de télétransmission : 03/07/2024

Article 2: Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la pre Miler rendu compte de ces virements de ces virements

Article 3: La directrice générale des services et le Chef du service de gestion comptable de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

<u>Article 4</u> : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité et à Monsieur le chef du service de gestion comptable de Bayeux.

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement jusqu'à la notification d'une décision explicite intervenue antérieurement.

Éric BARBANGHÖN, Maire d'Isignyssur-Mer

Date 03/07/2024

Page 1

Budget: CNE ISIGNY SUR MER

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil maire	Total
001 Déficit antérieur reporté	347 055,28				
001 Solde d'exèc négat reporté N-1	347 055,28				
001 Solde d'exécution section invt	347 055,28			1	
020 DEPENSES IMPREVUES					
020 Dépenses imprévues			1		
020 Dépenses imprévues					
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 500,00				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET			1		
102292 Reprise sur FCTVA	-	***************************************	-		
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME	14 500,00				
13912 Régions	4 283,00				
13913 Départements	694,00				
13916 Subv. transf. Autres E.P.L.	5 507,00				
13918 Autres	1 551,00				
139361 Dot équip.terr rur transf	423,00				
139362 Dot soutien à l'invest local	2 042,00				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	150,00				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET	150,00	1000			
10222 FCTVA	150,00		-		
102292 Reprise sur FCTVA					
16 EMPRUNTS ET DETTES	84 961,00				****
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILI	84 961,00				
1641 Emprunts en euros	83 461,00				
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00		10		
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VE					
204 Subv d'équipements versées					
204132 Bâtiments et installations					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE					
21311 Bâtiments administratifs					
21321 Immeubles de rapport					
21351 Bâtiments publics		-			
215738 Autr mat et outilage de voirie	<b>***********</b>	•			
21578 Autre matériel technique					
21831 Matériel informatique scolaire					
1000 AMENAGEMENT URBAIN ISIGNY	170 760,00		1 250,00	1 250.00	1 250,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			1 250,00	1 250,00	1 250,00
21311 Bâtiments administratifs	. 170 700,00		1 230,00	1 200,00	1 200,00
2151 Réseaux de voirie	152 500,00		-		
21568 Autr mat, outillage incendie	102 000,00		1 250,00	1 250.00	1 250,00
215738 Autr mat et outilage de voirie	18 260,00		1 200,00	1 250,00	. 200,00
215736 Autr mat et outlage de volrie	10 200,00				
1001 VOIRIES DIVERSES ISIGNY	402 050 00		-1 250,00	-1 250,00	-1 250,00
	403 850,00			-1 250,00	-1 250,00
	135 917,00		-1 250,00		
2041582 Bătiments et installations	135 917,00		-1 250,00	-1 250,00	-1 250,00

Date 03/07/2024

Page 2

Budget: CNE ISIGNY SUR MER

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil maire	Total
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	267 933,00		-		
2111 Terrains nus	27 500,00				
2151 Réseaux de voirie	193 133,00				
215738 Autr mat et outilage de voirie					
21578 Autre matériel technique	47 300,00		-		
1002 BATIMENTS DIVERS ISIGNY	12 100,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	12 100,00				
2116 Cimetières	10 000,00				
21311 Bâtiments administratifs	2 100,00			_	
21318 Autres bâtiments publics			***		
2181 Install, générales, agenc				-	
21841 Mat de bureau et mob scolaire					
1003 MAIRIE ISIGNY	250 000,00		T		
20 IMMOBILISATIONS INCORPOREL					
2031 Frais d'études	16 000,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	234 000,00				
21311 Bâtiments administratifs	234 000,00				
1008 BASE DE LOISIRIS ISIGNY	32 760,00		***************************************		
204 Subv d'équipements versées					
2041582 Bătiments et installations					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	32 760,00				
2128 Autre agenc et aménagements	!ii		- <del>L</del>		l
21351 Bâtiments publics	32 760.00				
1011 PORT COMMUNAL ISIGNY					i
204 Subv d'équipements versées					
2041512 Bâtiments et installations					
2041582 Bâtiments et installations					
1014 VIDEOPROTECTION ISIGNY			1		<u> </u>
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE		-			
2158 Autr inst.,mat,outil, tech					<u> </u>
1016 DEFENSE INCENDIE ISIGNY	71 600,00				I
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE				ļ	
21568 Autr mat, outillage incendie	71 600,00				-
2002 VOIRIES CASTILLY	16 000,00				İ
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE					ļ
2151 Réseaux de voirie	16 000,00				
2005 BATIMENTS DIVERS CASTILLY	3 500,00			i	ļ
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE					
21318 Autres bâtiments publics	. 3 300,00			ļ	ļ
21321 Immeubles de rapport	3 500,00			ł	
	3 500,00			ļ	-
J					
2188 Autres	44.000.00				
2006 EGLISES CASTILLY	14 307,00				-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	14 307,00				

Date 03/07/2024

Page 3

Budget: CNE ISIGNY SUR MER

INVESTISSEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil maire	Total
2116	Cimetières	11 100,00				
21318	Autres bâtiments publics	3 207,00				
2008	DEFENSE INCENDIE CASTILLY					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE					
21568	Autr mat, outillage incendie					
3000	VOIRIES NEUILLY-LA-FORET	28 427,00				**************************************
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	28 427,00			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
2151	Réseaux de voirie	28 427,00				***************************************
2188	Autres					
3001	MAIRIE NEUILLY-LA-FORET				İ	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE					
21311	Bâtiments administratifs			(2) (2) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1		
21318	Autres bâtiments publics	il s— iradian sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa				
21321	Immeubles de rapport					
3006	DEFENSE INCENDIE NEUILLY	61 920,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	61 920,00		*		V
21568	Autr mat, outillage incendie	61 920,00				
3007	BATIMENTS DIVERS NEUILLY	6 000,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	6 000,00				
21311	Bâtiments administratifs					
21321	Immeubles de rapport	6 000,00				
3009	EGLISE NEUILLY LA FORET	61 200,00				***************************************
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	61 200,00				
2116	Cimetières	8 300,00				
21316	Equipements du cimetière	1 200,00		190		
21318	Autres bâtiments publics	51 700,00				
4001	VOIRIES DIVERSES LES OUBEAU	5 200,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	5 200,00		İ		
2151	Réseaux de voirie	5 200,00				
4002	SALLE MULTIACTIVITES LES OU	65 941,00		1		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	65 941,00	CONTRACTOR CO.			
21318	Autres bâtiments publics	65 941,00	Washing Comments	•		W
4003	BATIMENTS DIVERS LES OUBEA			1		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE		Tr.			
21318	Autres bâtiments publics					
2188	Autres		2 10			
4004	EGLISE LES OUBEAUX	40 315,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	40 315,00			-	
2116	Cimetières	8 100,00				
21316	Equipements du cimetière	5 215,00				
21318	Autres bâtiments publics	27 000,00				
4006	DEFENSE INCENDIE LES OUBEA	30 960,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE			b		
21568	Autr mat, outillage incendie	30 960,00				
5000	MAIRIE DE VOUILLY					

Date 03/07/2024

Page 4

Budget: CNE ISIGNY SUR MER

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil maire	Total
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	<u> </u>				
21841 Mat de bureau et mob scolaire			-		
5001 VOIRIES DIVERSES VOUILLY	66 879,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	66 879,00				
2151 Réseaux de voirie	66 879,00			***************************************	
5002 DEFENSE INCENDIEVOUILLY	1				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE					
21568 Autr mat, outillage incendie	1				-
5004 EGLISE VOUILLY	7 600,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	7 600,00				
2116 Cimetières	4 100,00				
21316 Equipements du cimetière	3 500,00			The state of the s	VALUE - 11 / 20 / 20 / 20 / 20 / 20 / 20 / 20 /
21318 Autres bâtiments publics					
2151 Réseaux de voirie					NAC - STATE OF THE
9000 ADM. GENERALE CNE NOUVEL	30 388,00				
20 IMMOBILISATIONS INCORPOREL					
2051 Concessions, droits similaires					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	30 388,00				AND THE PERSON NAMED IN COLUMN TO TH
21318 Autres bâtiments publics	20 000,00				
21831 Matériel informatique scolaire					
21838 Autre matériel informatique	8 958,00			-	
21848 Autr mat de bureau et mob	1 430,00				
9001 SIGNALISATIONS CN	35 500,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	35 500,00		<del></del>		
21578 Autre matériel technique	35 500,00				
9002 MATERIELS TECHNIQUES CN	256 145,00				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLI	256 145,00				
215738 Autr mat et outilage de voirie	71 000,00				
2158 Autr inst ,mat,outil tech	57 859,00			-	
21821 Mat de transport ferroviaire	*				
21828 Autres matériels de transport	117 900,00		2 1 22 2 2		
21841 Mat de bureau et mob scolaire					
2188 Autres	9 386,00				
9003 RENOVATION THERMIQUE	119 391,00				
20 IMMOBILISATIONS INCORPOREL			-		
2031 Frais d'études	12 057,00		L		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLI			1		
21321 Immeubles de rapport	107 334,00		k		
9004 ORT	150 000,00		Ţ		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLI	1		1		
217328 Autres bâtiments privés	150 000,00	<u> </u>	4		
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	2 387 409,28				

#### **QUESTIONS ORALES**

→ Yves MAUDUIT demande qui assure l'entretien des bas-côtés de la Vélo maritime derrière le Camping Le Fanal. Il signale également le passage fréquent de chevaux qui normalement sont interdits sur cette partie de la vélo maritime.

Le Maire indique qu'il va se renseigner à ce sujet.

Michel MAUDUIT souhaiterait également qu'une signalisation soit mise en place pour signaler le passage des tracteurs afin d'éviter tout accident.

→ Jean-Michel GREEN fait un point sur la révision de la charte du Parc : Suite à l'enquête publique réalisée, la commission d'enquête a émis un avis favorable à la révision de cette charte.

Le plan du Parc propose que la commune nouvelle, partiellement classée dans le périmètre du Parc, s'intègre dans son entièreté au syndicat mixte du périmètre afin de bénéficier de la dynamique du Parc et de ses actions.

La procédure de révision va se poursuivre, le prochain comité syndical aura lieu le 16 juillet prochain. Un nouveau projet de statut sera intégré dans la nouvelle charte.

Le conseil municipal devra approuver la nouvelle charte au cours du 1er semestre 2025.

Préalablement des réunions de secteurs auront lieu dans chaque communauté de communes où l'ensemble des conseillers municipaux seront conviés pour présenter le projet et les enjeux de la nouvelle charte.

- → Jean-Michel GREEN informe le conseil municipal qu'une opération de ramassage des déchets aura lieu le 28 septembre prochain sur la Baie des Veys et indique que le transport des déchets récoltés sera fait par des ânes et des chevaux. L'office du tourisme est le coordonnateur de ce projet auprès duquel les personnes intéressées peuvent s'inscrire.
- → Jean-Michel GREEN informe les membres présents que le Préfet a accepté sa candidature au Comité Régional de la biodiversité.
- → Michel MAUDUIT demande ce que devient l'affaire de l'abattage des haies et comment cela évolue. Le maire indique que le dépôt de plainte a été déposé, que les personnes qui ont coupé n'ont pas le droit de ramasser. L'affaire est dans les mains de la justice.
- → Sonia MALHERBE demande où en sont les travaux de réparation de la toiture des églises suite aux intempéries de novembre.

Le Maire indique que l'ordre peut être donné à l'entreprise de couverture afin d'intervenir sur les bâtiments communaux endommagés lors des intempéries de Novembre dernier.

Henri LECHIEN ajoute que l'entreprise a été sollicitée.

- → Pascal EGETER signale les problèmes d'ouverture des robinets et d'électricité sur le marché. Concernant le problème d'électricité, Anthony LEVEQUE indique que le devis a été demandé pour l'augmentation d'ampérage.
- → Yves MAUDUIT : déploiement des bacs jaunes sur les communes déléguées.

Le Maire indique que Collectea procède actuellement à la distribution des bacs jaunes sur les communes déléguées et présente le nouveau calendrier de ramassage.

Sonia MALHERBE n'est pas satisfaite de la communication qui a été faite et du calendrier établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance

Françoise VASSELIN

Le Maire Eric BARBANCHON